

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 21 septembre 2023
à 20h00**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Date d'affichage : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Madame OLLIVIER Anne-Marie donne pouvoir à Mme BADIER Christelle
Monsieur MÉMETEAU Julien donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël

Monsieur CHAMPEAUX Jacky a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JUILLET 2023

Le compte rendu du 6 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de Loir et Cher concernant la mise en œuvre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation s'élevant pour la commune à 15 082 €. Cette somme sera prélevée sur 2 ans la moitié en juillet 2023 et le solde en mai 2024. Il est donc nécessaire d'ouvrir ces crédits au budget communal.

Il expose ensuite la décision modificative correspondante à cette ouverture de crédit. Celle-ci consiste à effectuer un mouvement de crédit du compte « autres charges diverses de gestions courantes : D65888 » de 7 541,00€ vers le compte « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes : D739118 » du même montant soit 7 541,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

**DMI BP COMMUNE 2023 : Mouvement de crédits
pour le prélèvement concernant la hausse du taux de la taxe d'habitation**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D65888: autres charges de gestions courantes	7 541,00 €			
TOTAL D65 : charges de gestions courantes	7 541,00 €			
D739118 : Autres restitutions dégrèvements		7 541,00 €		
TOTAL D73 : impôts et taxes		7 541,00 €		
Total Général	7 541,00 €	7 541,00 €		

**PRESENTATION PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER DU TRANSERT
EAU ET ASSAISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEROUVILLOIS Helen et Monsieur LAUNAY Jacques du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour présenter la réglementation et les modalités du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

La séance est levée à 21h35

Le Maire,
P. TORSET.